

## **Vidange de Verbois ... le moratoire n'était-il qu'un leurre ?**

(MP) Notre membre sympathisante **Christina Meissner**, députée (UDC) au Grand-Conseil genevois, a déposé le 1<sup>er</sup> avril 2013 une **proposition de motion** concernant la vidange de la retenue du barrage de Verbois. Cette vidange est un sujet récurrent qui nous tient particulièrement à cœur, et nous saisissons l'occasion de cet article pour remercier vivement Christina du soutien qu'elle nous manifeste en déposant cette proposition de motion. Même si l'AGSP est une association statutairement apolitique, elle se doit également de soutenir et poursuivre ses objectifs, et la défense de la pêche et des milieux aquatiques en fait partie. Nous vous communiquons ci-dessous les passages importants de l'argumentaire et les invites de cette motion, qui, à l'heure actuelle, n'a pas encore été traitée par notre Parlement. **Une année jour pour jour après la vidange 2012, il serait donc temps que nos parlementaires se penchent sur cette motion ... le Rhône, colonne vertébrale piscicole de notre canton mérite bien cette considération !!**

### **Rappel historique :**

Du 9 au 20 juin 2012, les SIG ont procédé à la vidange du barrage de Verbois. L'opération avait pour but d'évacuer les matériaux sédimentaires accumulés dans le lit du Rhône pour sécuriser le site de la Jonction et permettre le remplacement des grilles protégeant les turbines de telle sorte que leur maintenance ne nécessiterait plus à l'avenir l'abaissement du plan d'eau et ses conséquences catastrophiques pour la faune et les milieux aquatiques.

Les impacts des chasses-vidanges sur l'écosystème du Rhône sont en effet très importants. C'est ce qui avait d'ailleurs incité les associations de protection de l'environnement à réclamer, et obtenir après 2003, un moratoire qui a débouché sur une suspension pendant neuf ans de cette pratique jusqu'alors triennale.

SIG et le canton de Genève avaient clairement exprimé leur volonté de développer d'autres modes de gestion de la retenue de Verbois qui permettraient d'évacuer les sédiments sans provoquer le désastre environnemental d'une vidange.

Ainsi, après la vidange de 2003, un «Groupe vidange» nommé par le Conseil d'Etat s'était attelé à l'étude de différentes variantes alternatives. Elles ont conduit à une évidence: aucune n'était idéale. Mais c'est sans conteste le scénario dit passif avec interventions hors chasses qui recevait la meilleure note du point de vue environnemental.

Une autre conclusion surprenante des études menées par le Groupe vidange était que la retenue de Verbois continuerait inéluctablement à se combler et à évoluer vers un nouvel état d'équilibre même si le régime des chasses triennales était maintenu. En effet, jusque-là on estimait que ce mode de gestion aurait dû permettre le maintien du gabarit de la retenue au plus proche de son état initial. Pour le point critique de la Jonction, l'ordre de grandeur de l'élévation de la ligne d'eau était sensiblement le même pour tous les scénarios à l'exception des variantes passives pour lesquelles le rehaussement était le plus conséquent.

Il s'ensuivait que les conditions de sécurité notamment à la Jonction et à la Plaine allaient inexorablement se dégrader. Un suivi sérieux et précis de cette dégradation devait donc être entrepris de façon à pouvoir prendre des mesures suffisamment tôt et à garantir en permanence la sécurité des riverains.

La recommandation du Groupe vidange a donc été de préconiser un scénario passif car il offrait l'avantage d'une grande stabilité et limitait à long terme les coûts, une fois les investissements initiaux consentis. C'était aussi la plus intéressante du point de vue environnemental.

En 2006, un moratoire sur les vidanges de Verbois a été décidé par le Conseil d'Etat.

En juin 2010, le Groupe vidange ayant terminé ses travaux, il a été remplacé par un Groupe consultatif pour la gestion du Rhône et de l'Arve. Comme précisé plus haut, quel que soit l'option retenue, les rehaussements de la ligne d'eau due à l'accumulation des matériaux charriés nécessitaient l'adaptation de certaines infrastructures et la mise en place de mesures de protection des riverains.

Il fallait donc procéder à une vidange pour évacuer les graviers accumulés depuis 9 ans et pour se donner le temps de mettre en place les mesures de protection nécessaires sur les sites sensibles. Cette opération permettrait par ailleurs de renforcer le monitoring, afin de mieux vérifier les prédictions des modèles.

C'est ainsi que la vidange de 2012 (à l'origine prévue en 2011) a été considérée comme inévitable et elle a eu lieu.

### **La vidange a eu lieu en juin 2012 et que s'est-il passé depuis ?**

La gestion du plan d'eau appartient au concessionnaire, les SIG, mais la responsabilité des mesures à entreprendre est partagée avec les collectivités publiques, dont la Ville et l'Etat de Genève. A notre connaissance, ces mesures n'ont pas été entreprises. Le temps passe à nouveau, et voilà qu'il est aujourd'hui question de refaire une vidange, histoire de gagner du temps à nouveau pour ne rien faire ?

Le scénario qui se dessine s'éloigne décidément de plus en plus de ceux esquissés avec sérieux par le groupe de travail mis en place. Il se rapproche de plus en plus de celui que le Rhône et sa faune subissent depuis des décennies: des chasses triennales aux conséquences catastrophiques. La responsabilité des collectivités étant engagée, il appartient à ces dernières de les prendre. Qu'attendent-elles ?

N'oublions pas que la possibilité de réaliser tout projet d'aménagement terrestre de la Jonction dépend de notre capacité à sécuriser ce site. Il est idéalement situé et il conviendrait d'utiliser pleinement son potentiel urbanistique. La complexité du dossier n'excuse nullement l'absence de communication du Conseil d'Etat. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous renvoyons aux invites de cette motion et vous remercions de lui réserver bon accueil.